

Les dossiers du Conseil

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 21 décembre 2016 en session ordinaire sous la présidence du Maire Philippe Cartailier.

Absentes excusées : Corinne Dru et Cécile Perrin

Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 25 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité

Désignation d'une secrétaire de séance : Marie-Laure Redon

Vente en la forme administrative de la parcelle A 2095 – Impasse de la Musique

Par délibération du 13 décembre 2013, la partie de la voie communale, sise Impasse de la Musique à « Champeyroux » a été déclassée afin de régulariser la situation d'un administré qui occupe depuis des années cette parcelle de terrain.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal, de vendre cette parcelle cadastrée A 2095.

Cette transaction sera réalisée par acte administratif.

Le prix de cession s'élèvera à 558,00 €.

Monsieur Jean-Marc COURBET ne participe pas au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la vente par acte administratif, accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus et autorise le Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette procédure, désigne Madame Marie-Laure REDON, première adjointe, comme signataire de l'acte.

Demande de subvention au titre du Plan Régional en faveur de la ruralité pour les travaux d'aménagement du bourg de Saint-Ignat

Une subvention, au titre du Plan Régional en faveur de la ruralité pourrait être accordée à la commune par le Conseil Régional, pour les travaux d'aménagement du bourg de Saint-Ignat.

Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par les services de l'Etat s'élève à 158 051,50 € HT soit 189 661,80 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet concernant les travaux d'aménagement du Bourg de Saint-Ignat pour un montant HT de 158 051,50 €, approuve le plan de financement prévisionnel et sollicite une subvention de la Région de 31 610,00 € au titre du Plan Régional en faveur de la ruralité.

Création de la rue des Côtes du Moulin à « Champeyroux »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création à « Champeyroux » de la rue des Côtes du Moulin à partir de la rue du Château d'Eau, avec une numérotation impaire pour la partie gauche de cette voie et une numérotation paire pour la partie droite.

Décision modificative n°02/2016 du Budget de la Commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2016 :

Les modifications portent sur les 2 lignes budgétaires suivantes :

D 165 : Dépôts et cautionnement reçus : Augmentation sur crédits ouverts 600,00 €

D 2151 : Réseaux de voirie Diminution sur crédits ouverts 600,00 €

Acquisition d'une partie des parcelles E 719 et E 720 à Tyrande

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles cadastrées E 719 et E 720 situées à « Tyrande » l'a alerté sur le fait que ces parcelles ne sont pas dans le domaine public mais rattachées à sa propriété.

Ces parcelles situées à l'intersection de la rue des Marronniers et de la rue du Paradis présentent un angle cassé qu'il conviendrait d'acquérir pour sécuriser la circulation.

Cette acquisition concerne une partie des parcelles E 719 et E 720 pour une surface de 4 par 4 divisée par deux soit environ 8,00 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'acquisition d'une partie des parcelles E 719 et E 720 à « Tyrande » pour une surface d'environ 8,00 m², autorise le maire à contacter le service des domaines pour fixer le prix d'achat des parcelles, autorise le maire à faire borner la partie des parcelles E 719 et E 720, à lancer l'enquête publique, à signer tout document relatif à ce dossier et dit que les frais afférents à ce dossier seront inscrits au budget de la commune.

Désignation des conseillers communautaires

Suite à la fusion des Communautés de Communes Limagne d'Ennezat, Riom Communauté et Volvic Source et Volcans, la répartition des sièges du nouveau Conseil Communautaire a été arrêtée par le préfet, la désignation des membres du Conseil Communautaire se fait pour les communes de moins de 1000 habitants dans l'ordre du tableau.

Philippe Cartailier, Maire, est donc désigné titulaire et Marie-Laure Redon, 1^{ère} adjointe, suppléante.

Questions diverses

- Le programme de mise en accessibilité de nos Etablissements Recevant du Public (ERP) est achevé.

En 2017, des bandes rugueuses sur les marches de la mairie seront placées et un plan incliné permettant l'accès à l'église sera réalisé.

- Les travaux prévus pour l'année 2017 sont la station d'épuration de Villeneuve l'Abbé-Buxerolles, de la voirie Côte du Moulin, des enfouissements de réseaux et l'aménagement de la place de St Ignat (les travaux devraient commencer la 1^{ère} semaine de janvier et une réunion d'information aura lieu ce même mois). La réhabilitation du presbytère en logements sociaux par l'OPHIS a également débuté.